

v. Absterger. Nettoyé : Un ulcère **ABSTERGÉ**. Une plaie **ABSTERGÉE**.

**ABSTERGER** (ab-stér-je) part. prés. du v. **ABSTERGER** : On **guérit quelquefois une plaie en l'absterger avec son**.

**ABSTERGENT**, **ENTE** adj. (ab-stér-je, an-te — rad. **absterger**). Méd. Qui est propre à nettoyer les plaies dont la suppuration est de mauvais nature : **Remèdes ABSTERGENTS**.

— s. m. Se dit des remèdes eux-mêmes : **Les ABSTERGENTS s'emploient pour éviter la putréfaction. L'eau simple et l'eau végétominérale sont les meilleurs ABSTERGENTS.** (LAV.)  
On dit mieux **DÉTERGIF**.

**ABSTERGER** v. a. ou tr. (ab-stér-je — lat. **abstergere**) : formé de **abs**, hors ; **tergere**, essuyer. Méd. Nettoyer une plaie dont la suppuration est mauvaise, dangereuse : **Médicament propre à ABSTERGER**.

**s'absterger**, v. pr. Etre abstergé, nettoyé, lavé, purifié : **Les plaies peuvent s'absterger de différentes manières**.

**ABSTÉRSIF**, **IVE** adj. (ab-stér-sif, ive — lat. **absterger**). Qui est propre à absterger, à nettoyer.

**ABSTÉRSION** s. f. (ab-stér-si-on — lat. **absterger**, même sens). Chir. Action, effet des remèdes abstergerants : **L'ABSTÉRSION d'une plaie**.

— Fig. Se dit aussi de l'action de s'absterger, de se purifier : **Le baptême, l'immersion dans l'eau, l'absterger, la purification par l'eau est de la plus haute antiquité.** (VOL.)

**ABSTINENCE** s. f. (ab-sti-nan-se — lat. **abstinencia**, même sens). Action de s'abstenir, de se priver de l'usage de certaines choses : **ABSTINENCE du vin, des plaisirs, etc.** L'**ABSTINENCE des viandes est un des moyens les plus efficaces pour concourir à notre sanctification.** (BOSS.) L'**ABSTINENCE** entière de la chair ne peut qu'affaiblir la nature. (BUFF.) L'**ABSTINENCE du vin est un bon précepte de religion dans l'Arabie.** (VOL.) **Les athlètes, pour se rendre plus robustes, vivent dans une ABSTINENCE générale de tous les plaisirs.** (Dacier.) Je vous dirai donc confidentiellement que l'**ABSTINENCE des plaisirs me paraît un grand péché.** (St-Evrem.) **Le Journal de Verdun fait mention d'un religieux qui, pendant plus de vingt ans, passa chaque carême dans une ABSTINENCE absolue du boire et du manger.** (Impropr. franç.)

— Synonymes simples. Continence, diète, jeûne, privations.

**ABSTINENT**, **ENTE** adj. (ab-sti-nan, an-te — lat. **abstinens**, qui s'abstient). Qui observe la tempérance, qui est modéré dans le boire et le manger : **Le précurseur de Jésus-Christ était le plus abstinent et le plus abstinent des hommes.** (FROL.) **Le plus abstinent de ceux du Septentrion.** (FROL.)

— Se dit particulièrement de ceux qui observent rigoureusement le jeûne et les autres prescriptions diététiques de l'Eglise : **Valentinien devint si abstinent qu'il jeûnait presque tous les jours.** (FROL.)

— Substantif. Celui qui s'abstient de voter dans les élections : **Plus le nombre des abstinents augmentera, plus il est clair que la pensée abstinentienne acquerra de puissance.** (Proudhon.)

**ABSTINENTISME** s. m. pl. (ab-sti-nan-ti-sim). Hist. relig. Héritage du XI<sup>e</sup> siècle qui, sans admettre toutes les idées de Manès, lui empruntait seulement l'horreur du mariage et de l'usage de la chair.

**ABSTRACTEUR** adj. (ab-strak-teur — V. **ABSTRAYER**). Qui a la propriété d'abstraire, de séparer : **La plus petite portion de leur nourriture leur offrait une et pure image du Verbe créateur et du Verbe ABSTRACTEUR, qu'il était bien simple d'appliquer ce système à la création du monde.** (Balz.)

— s. m. Celui qui aime les abstractions : **Aujourd'hui le règne des abstractions est irrévocablement passé.** (Ch. Nodier.) **De tous les systèmes d'éducation, le plus absurde est celui qui sépare l'homme en deux entités impossibles : un ABSTRACTEUR et un automate.** (Proudhon.)

**ABSTRACTIF**, **IVE** adj. (ab-strak-tif, ive — V. **ABSTRAYER**). Qui sert à exprimer des idées abstraites, ou qui est formé par abstraction : **Termes ABSTRACTIFS**.

— Se dit quelquefois pour **ABSTRAIT** : **Pour nous, l'égalité malheureusement n'existe qu'à l'état ABSTRACTIF.** (Journ.)

— Anc. chim. Se désigne des produits retirés des plantes par distillation.

**ABSTRACTION** s. f. (ab-strak-si-on — V. **ABSTRAYER**). Faculté, opération par laquelle l'esprit, séparant ce qui est naturellement uni, considère les qualités indépendamment des substances dans lesquelles elles résident : **L'attention et l'abstraction sont les véritables puissances de l'homme-penseur.** (Mme de Staël.) **Sieyès avait mené jusqu'à quarante ans une vie solitaire, réfléchissant sur les questions politiques, et portant une grande force d'abstraction dans cette étude.** (Mme de Staël.)

**Les langues primitives, ignorant presque entièrement l'abstraction, donnent une forme éminemment concrète à l'expression de la pensée.** (Maury.) L'**abstraction est inconnue à l'homme primitif.** (Renan.)

— Résultat de l'opération de l'esprit par lequel on a isolé mécaniquement les différents caractères des choses, pour les considérer à part et chacun en lui-même : **idées abstraites : Une page éloquente de Bossuet sur la morale est plus utile et plus difficile à écrire qu'un volume d'abstractions philosophiques.** (Chateaub.) **Il n'y a point de science plus cer-**

taïne ni plus claire que la géométrie. On y a cependant mêlé certaines abstractions métaphysiques qui font que les géomètres tombent dans l'erreur comme les autres. (Goussier.) **Il est révérent de la puissance de génie d'Aristote, si profondément spéculatif et pratique à la fois, d'approfondir avec le même succès le monde des abstractions et ce monde des réalités matérielles qui renferme d'inépuisables sources de mouvement et de vie.** (Humboldt.) **Homère dessinait nettement des traits caractéristiques, au lieu de les effacer par des abstractions.** (Ponsard.) **En un sens, ce sont des abstractions qui mènent le monde.** (Renan.) **Le grand abus des abstractions est de prendre, en métaphysique, les êtres de raison, tels que la pensée, pour des êtres réels.** (Joubert.)

— Peut être suivi d'un adjectif ou d'un complément qui indique par quoi s'opère l'abstraction : **L'opération de l'esprit qui tire l'idée des objets s'appelle précision ou abstraction mentale.** (Boss.) **C'est par une simple abstraction de l'esprit que le géomètre envisage les lignes comme sans largeur et les surfaces comme sans profondeur.** (D'Alemb.) **Parler, c'est abstraire, et l'abstraction du langage n'est pas moins naturelle que celle de l'esprit.** (Mme de Staël.)

— On dit aussi bien des idées d'abstraction que des abstractions d'idées, pour désigner des idées abstraites, des idées produites par abstraction : **Les idées que nous avons communément du simple ou du composé sont des idées d'abstraction.** (Buff.) **On n'y trouve aucune de ces abstractions vaines pour lesquelles on est obligé de se créer un langage intelligible au commun des hommes.** (Chateaub.)

— Se dit par anal., et dans une acception défavorable, des idées trop métaphysiques, des théories trop générales, trop vagues, qui ne peuvent recevoir d'application : **C'est un défaut de nos sciences que de les rendre trop abstraites, qu'elles ne se rapportent pas à des vérités usuelles et non des abstractions.** (Rivarol.) **Garde-toi de tomber dans les abstractions métaphysiques ; il faut au peuple des dehors qui frappent les sens.** (Vergniaud.) **Il avait plus vécu dans les abstractions que dans les réalités.** (Mignet.)

— Absence d'esprit, distractions causées par la tension de l'esprit, occupé d'idées abstraites ou de fortes spéculations : **Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des distractions.** (Mme de Staël.) **Une religieuse s'accusait d'avoir eu des distractions.** (Mme de Staël.) **Des distractions, ma sœur, répartit le confesseur ; c'est déjà assez pour une religieuse.** (Impropr. franç.)

— Faire abstraction de. Mettre de côté, écarter, ne pas s'occuper de : **Pour juger sainement, je fais abstraction de tout ce qui n'est pas l'amour.** (Mme de Lespinasse.) **Vertes pour un moment abstractions de faitées révélées.** (Montesq.) **A qui servirait notre hauteur de pensée, si elle ne nous permettait pas de FAIRE abstraction des petites cérémonies ?** (Balz.)

— Abstraction faite. En laissant de côté, en n'ayant pas égard : **ABSTRACTION FAITE du style, qui est faible, cet ouvrage a quelque mérite.** (Acad.) **Il faut louer une bonne action, ABSTRACTION FAITE des vices.** (Balz.)

— Par abstraction, loc. adv. D'une manière abstraite, d'idée dont on s'occupe par abstraction : **Il est tiré, pour ainsi dire, des autres idées qui ont rapport à celle-là.** (Dumarsais.) **Il me semble que l'évidence ne peut jamais être dans les lois naturelles et politiques qu'en les considérant PAR ABSTRACTION.** (J.-J. ROUSS.)

— Encycl. Philos. L'abstraction est une opération par laquelle notre esprit, après avoir distingué les différents caractères d'un objet, le considère isolément comme une chose ; ainsi, quand je considère la couleur d'un lin sans en considérer la forme, le parfum, etc., mon esprit fait une abstraction. On donne aussi le nom d'abstraction à la qualité, au caractère que l'esprit a isolé de cette façon, et pour ainsi dire réalisée ; ainsi, la couleur est une abstraction. On voit qu'abstraction, en ce dernier sens, est une expression correlative du mot *ensemble*, puisque l'idée qu'elle exprime a rapport à une chose séparée d'un ensemble, d'un tout. En faisant des abstractions, nous découvrons les rapports de ressemblance qui existent entre les objets, nous nous élevons à la notion de ce que M. de Staël appelle l'esprit. Les sciences fondamentales. Toute la connaissance humaine a pour fondement l'abstraction. Le plus simple raisonnement, la logique tout entière, les langues, toutes nos sciences enfin, n'existent que par cette faculté de notre esprit. Chaque science a ses abstractions. Un fait, dit M. Chevreul, est une abstraction précise. En effet, dans les sciences, les faits que l'on étudie ne sont que des propriétés, des qualités, des attributs, des manières d'être, qui ne sont évidemment que des abstractions. L'histoire des corps vivants, comme celle des corps bruts, est le recueil de ces abstractions. On a distingué deux espèces principales d'abstractions, celles des qualités et celles des manières d'être ; les premières sont les propriétés de la matière ; l'analyse

des phénomènes intellectuels et moraux fournit les secondes. Avec la capacité d'abstraire, s'éleva la culture de l'esprit. L'humanité, comme l'homme, s'éloigna d'autant plus de l'état d'enfance, que l'abstraction joua un plus grand rôle dans ses idées et dans son langage. Disons aussi que l'imagination fait de l'abstraction une cause d'erreur, parce qu'elle tend à prêter des qualités réelles aux conceptions abstraites de notre esprit ; c'est ainsi que la poésie personnifie l'amour, la beauté, la sagesse. Condillac s'est élevé contre l'abus des abstractions, et nous a appris à décomposer les idées abstraites.

— Syn. **Abstraction (faire)**, **abstraire**. On abstrait une chose et l'abstrait de tout le reste, pour s'en occuper exclusivement : **Pour bien connaître un sujet, il faut en abstraire successivement les qualités et les considérer chacune séparément.** (LAV.) **On fait abstraction d'une chose en la laissant de côté sans la considérer : En fait abstraction de ses liesses, on aimait Hébé et tel qu'il était.** (Marmontel.)

**ABSTRACTIVEMENT** adv. (ab-strak-ti-ve-man — V. **ABSTRAYER**). Par abstraction : **On peut considérer ABSTRACTIVEMENT les qualités des corps.** (ACAD.) **Dites à l'artiste de peindre la lumière ABSTRACTIVEMENT. Il confessa l'impuissance de son art.** (Chabanois.) **Cette analyse nous fera connaître que la mot sensation, pris ABSTRACTIVEMENT, n'exprime proprement aucune idée, et que ce mot n'est qu'une expression commune à toutes les idées que nous recevons par les sens.** (D'Alemb.) **La question n'a été traitée qu'ABSTRACTIVEMENT dans le premier article.** (Fourier.)

— Indépendamment de. Dans ce sens, il est toujours suivi d'un complément, marqué par la préposition *de* : **Considérez ABSTRACTIVEMENT des institutions qui ont un être tout artificiel, l'homme abandonné à lui seul ne serait qu'une créature naturelle.** (Encycl.) **Cette épave a donné à nos sentiments la forme invariable qu'ils ont toujours observée ABSTRACTIVEMENT de toute réflexion.** (J.-J. ROUSS.)

— Idéalement, en idée : **Il ne sentait plus l'aiguillon de la gloire ; il avait en quelque sorte ABSTRACTIVEMENT joui de la renommée.** (Balz.)

— Abstraitivement parlant, loc. absol. En faisant abstraction de telle ou telle circonstance particulière, en laissant de côté : **ABSTRACTIVEMENT parlant, un reproche général peut être bien fondé contre telle manière d'exister d'un corps, sans qu'on entende en faire d'application personnelle à aucun de ses membres actuels.** (Beaumont.)

— Au lieu de abstraitivement parlant, on dit quelquefois tout simplement **ABSTRACTIVEMENT** : **De toutes les bêtes de notre siècle, il n'en est pas de plus fustigée que l'esprit de liberté, bon et très-louable ABSTRACTIVEMENT, mais si mal dirigé en application.** (Fourier.)

— Syn. **Abstraitement**, **abstraitement**. **Abstraitement**, d'une manière abstraite : **Abstraitement, on la substance de l'âme d'une personne ABSTRACTIVEMENT, et quelques qualités qui y fussent ?** (Pasc.) **Abstraitement, d'une manière abstraite, par abstraction : ABSTRACTIVEMENT parlant, un reproche général peut être bien fondé.** (Beaumont.) On peut dire que le premier exprime une action et le second un état.

**ABSTRACTIVITÉ** s. f. (ab-strak-ti-vi-té — V. **ABSTRAYER**). Néol. Faculté d'abstraire, de faire des abstractions : **Il est des individus chez lesquels l'instinctivité se mêle à l'ABSTRACTIVITÉ dans des proportions bizarres.** (Balz.)

**ABSTRAYER** v. a. ou tr. (ab-stér-je — du lat. **abs**, qui indique séparation, et **trahere**, tirer. En effet, abstraire, c'est séparer, au moyen de l'esprit, une qualité, une propriété d'avec le sujet auquel elle est inhérente. — *Fabstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstrayent. l'abstrayais, nous abstrayions, j'abstrayais, j'abstrayais, tu abstrayais, vous abstrayiez, j'abstrayais, tu abstrayais, vous abstrayiez.* (LAV.)

— Gramm. Noms abstrait, Noms qui servent à désigner des qualités, des caractères, séparés des objets par notre esprit, considérés isolément et pour ainsi dire réalisés, par opposition aux noms ou substantifs concrets, qui ne s'appliquent qu'à des objets, aux êtres réels que nous observons dans la nature.

— Logiq. **Termes abstraits**, Termes qui expriment non des êtres, des objets réels, mais seulement des points de vue ou des considérations de l'esprit. Les termes abstraits, une fois trouvés, reposent naturellement des applications particulières par imitation de l'usage que nous faisons des mots qui expriment des objets réels. Ainsi nous disons : la bonté, la sagesse de Pierre, comme nous disons : la maison, le jardin de Pierre. Le mot abstrait en logique est l'opposé de concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— Mathém. **Nombre abstrait**, Ongu comme séparé des objets auxquels il est lié. Le nombre concret est, l'opposé du nombre abstrait. On a remarqué avec raison que le nombre concret a nécessairement précédé dans l'esprit humain le nombre abstrait, et que c'est en rassant du concret à l'abstrait que l'idée de nombre a donné naissance à l'arithmétique.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— Mathém. **Nombre abstrait**, Ongu comme séparé des objets auxquels il est lié. Le nombre concret est, l'opposé du nombre abstrait. On a remarqué avec raison que le nombre concret a nécessairement précédé dans l'esprit humain le nombre abstrait, et que c'est en rassant du concret à l'abstrait que l'idée de nombre a donné naissance à l'arithmétique.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

de phénomènes intellectuels et moraux fournit les secondes. Avec la capacité d'abstraire, s'éleva la culture de l'esprit. L'humanité, comme l'homme, s'éloigna d'autant plus de l'état d'enfance, que l'abstraction joua un plus grand rôle dans ses idées et dans son langage. Disons aussi que l'imagination fait de l'abstraction une cause d'erreur, parce qu'elle tend à prêter des qualités réelles aux conceptions abstraites de notre esprit ; c'est ainsi que la poésie personnifie l'amour, la beauté, la sagesse. Condillac s'est élevé contre l'abus des abstractions, et nous a appris à décomposer les idées abstraites.

— Syn. **Abstraction (faire)**, **abstraire**. On abstrait une chose et l'abstrait de tout le reste, pour s'en occuper exclusivement : **Pour bien connaître un sujet, il faut en abstraire successivement les qualités et les considérer chacune séparément.** (LAV.) **On fait abstraction d'une chose en la laissant de côté sans la considérer : En fait abstraction de ses liesses, on aimait Hébé et tel qu'il était.** (Marmontel.)

**ABSTRACTIVEMENT** adv. (ab-strak-ti-ve-man — V. **ABSTRAYER**). Par abstraction : **On peut considérer ABSTRACTIVEMENT les qualités des corps.** (ACAD.) **Dites à l'artiste de peindre la lumière ABSTRACTIVEMENT. Il confessa l'impuissance de son art.** (Chabanois.) **Cette analyse nous fera connaître que la mot sensation, pris ABSTRACTIVEMENT, n'exprime proprement aucune idée, et que ce mot n'est qu'une expression commune à toutes les idées que nous recevons par les sens.** (D'Alemb.) **La question n'a été traitée qu'ABSTRACTIVEMENT dans le premier article.** (Fourier.)

— Indépendamment de. Dans ce sens, il est toujours suivi d'un complément, marqué par la préposition *de* : **Considérez ABSTRACTIVEMENT des institutions qui ont un être tout artificiel, l'homme abandonné à lui seul ne serait qu'une créature naturelle.** (Encycl.) **Cette épave a donné à nos sentiments la forme invariable qu'ils ont toujours observée ABSTRACTIVEMENT de toute réflexion.** (J.-J. ROUSS.)

— Idéalement, en idée : **Il ne sentait plus l'aiguillon de la gloire ; il avait en quelque sorte ABSTRACTIVEMENT joui de la renommée.** (Balz.)

— Abstraitivement parlant, loc. absol. En faisant abstraction de telle ou telle circonstance particulière, en laissant de côté : **ABSTRACTIVEMENT parlant, un reproche général peut être bien fondé contre telle manière d'exister d'un corps, sans qu'on entende en faire d'application personnelle à aucun de ses membres actuels.** (Beaumont.)

— Au lieu de abstraitivement parlant, on dit quelquefois tout simplement **ABSTRACTIVEMENT** : **De toutes les bêtes de notre siècle, il n'en est pas de plus fustigée que l'esprit de liberté, bon et très-louable ABSTRACTIVEMENT, mais si mal dirigé en application.** (Fourier.)

— Syn. **Abstraitement**, **abstraitement**. **Abstraitement**, d'une manière abstraite : **Abstraitement, on la substance de l'âme d'une personne ABSTRACTIVEMENT, et quelques qualités qui y fussent ?** (Pasc.) **Abstraitement, d'une manière abstraite, par abstraction : ABSTRACTIVEMENT parlant, un reproche général peut être bien fondé.** (Beaumont.) On peut dire que le premier exprime une action et le second un état.

**ABSTRACTIVITÉ** s. f. (ab-strak-ti-vi-té — V. **ABSTRAYER**). Néol. Faculté d'abstraire, de faire des abstractions : **Il est des individus chez lesquels l'instinctivité se mêle à l'ABSTRACTIVITÉ dans des proportions bizarres.** (Balz.)

**ABSTRAYER** v. a. ou tr. (ab-stér-je — du lat. **abs**, qui indique séparation, et **trahere**, tirer. En effet, abstraire, c'est séparer, au moyen de l'esprit, une qualité, une propriété d'avec le sujet auquel elle est inhérente. — *Fabstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstrayent. l'abstrayais, nous abstrayions, j'abstrayais, j'abstrayais, tu abstrayais, vous abstrayiez, j'abstrayais, tu abstrayais, vous abstrayiez.* (LAV.)

— Gramm. Noms abstrait, Noms qui servent à désigner des qualités, des caractères, séparés des objets par notre esprit, considérés isolément et pour ainsi dire réalisés, par opposition aux noms ou substantifs concrets, qui ne s'appliquent qu'à des objets, aux êtres réels que nous observons dans la nature.

— Logiq. **Termes abstraits**, Termes qui expriment non des êtres, des objets réels, mais seulement des points de vue ou des considérations de l'esprit. Les termes abstraits, une fois trouvés, reposent naturellement des applications particulières par imitation de l'usage que nous faisons des mots qui expriment des objets réels. Ainsi nous disons : la bonté, la sagesse de Pierre, comme nous disons : la maison, le jardin de Pierre. Le mot abstrait en logique est l'opposé de concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— Mathém. **Nombre abstrait**, Ongu comme séparé des objets auxquels il est lié. Le nombre concret est, l'opposé du nombre abstrait. On a remarqué avec raison que le nombre concret a nécessairement précédé dans l'esprit humain le nombre abstrait, et que c'est en rassant du concret à l'abstrait que l'idée de nombre a donné naissance à l'arithmétique.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot abstrait ; le mot concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : homme sage, bon prince, ardin agréable.

— L'abstrait, s. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstrait ; l'abstrait ; le mot ab

